



Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition Ecologique
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Albertville, le 14 mai 2021

MARTINE
BERTHET

Nos réfs.MB/DD

SENATRICE DE LA
SAVOIE

Madame la Ministre,

Le 11 mai dernier, dans le cadre du Projet de Loi portant Lutte contre le dérèglement climatique, la Commission des Affaires Economiques au Sénat, dont je suis membre, vous auditionnait. Aussi, par la présente j'aimerais revenir sur le sujet des « friches » dont il a été question à cette occasion.

*Membre de la
Commission des
Affaires Economiques*

En effet, la question des biens laissés à l'état d'abandon constitue une problématique majeure pour de nombreuses communes et plus particulièrement dans le tissu rural. Les Maires se trouvent totalement démunis lorsqu'ils sont confrontés à de telles situations.

*Vice-Présidente de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

Aussi, Madame la Ministre, par la présente je tiens à attirer votre attention sur l'importance d'élargir les possibilités d'agir des Maires face à ces cas d'inaction des propriétaires et/ou successeurs. Par ailleurs, il me paraît important que les projets de réhabilitation des friches puissent être pris en compte dans les nouveaux CPER pour leur financement, ce qui ne semble pas être le cas pour le moment.

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

En vous remerciant de votre bienveillante attention à ce sujet d'importance, je vous prie de bien vouloir croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mon profond respect.

Martine Berthet